

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

**INSTITUT NATIONAL DE LA
STATISTIQUE**



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

**NATIONAL INSTITUTE OF
STATISTICS**

LIVESTOCK AND AQUACULTURE GENERAL CENSUS: LAGC

RECENSEMENT PILOTE

MANUEL D'INSTRUCTIONS AUX AGENTS RECENSEURS

Mai 2013

SOMMAIRE

INTRODUCTION-----	3
CHAPITRE I : PRESENTATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE-----	4
1.1- PRESENTATION DU RECENSEMENT-----	4
1.1.1- Champ géographique et d'application -----	4
1.1.2- Unités statistiques-----	5
1.1.3- Répondant-----	7
1.2- ORGANISATION RECENSEMENT PILOTE -----	8
1.3- DEROULEMENT DE L'INTERVIEW -----	8
1.3.1- Principes pour un bon déroulement du recensement-----	9
1.3.2- Conseils pour établir de bons rapports avec l'enquêté -----	9
1.3.3- Conseils pour conduire l'interview-----	10
2.1- PRESENTATION DES INSTRUMENTS DE COLLECTE -----	13
2.2- DENOMBREMENT-----	14
2.2.1- RECONNAISSANCE DE LA ZD -----	14
2.2.2- REMPLISSAGE DE LA FICHE DE DENOMBREMENT -----	14
2.3 REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE DE BASE-----	18
2.4 REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE COMPLEMENTAIRE -----	26
2.4.1 Eligibilité au questionnaire complémentaire-----	26
2.4.2 Remplissage du questionnaire complémentaire -----	26
CHAPITRE III : NOMENCLATURES-----	30
3.1- Activités et produits d'élevage -----	30
3.2- Zones d'enquête et Nomenclature des circonscriptions administratives -----	34

INTRODUCTION

Le recensement général de l'élevage et de l'aquaculture (LAGC) au Cameroun est une opération nationale de collecte des données qui est organisée par le MINEPIA avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS). Cette opération vise à produire des données sur tous les types d'élevage et d'aquaculture au Cameroun et de présenter leur caractéristique en tenant compte de l'environnement humain et naturel.

Le LAGC permet d'informer le Gouvernement, les autorités locales et les partenaires sur la situation de l'élevage et de l'aquaculture, de suivre certains OMD, d'établir une situation de référence permettant d'évaluer les potentialités des régions et des milieux, de suivre la production et l'état de santé animale, d'identifier les structures d'encadrement et leur contribution à la promotion des activités du secteur. Sa bonne réalisation dépend de la qualité des données qui seront collectées sur le terrain et donc de votre travail à chaque étape de l'opération.

Vous avez été sélectionné pour cette phase pilote de l'étude. A cet effet, vous collecterez dans les localités qui seront sélectionnées, les informations sur quelques caractéristiques démographiques en général, puis des informations sur l'élevage.

Le présent document a pour objet de vous présenter les différents contours de ce recensement en général et de cette phase en particulier, et de vous donner les instructions nécessaires au bon remplissage des documents de collecte. Pour ce faire, il s'articule autour de trois chapitres :

- Le premier porte sur la présentation et le déroulement de l'enquête.
- Le deuxième présente les instruments de collecte et le remplissage des questionnaires.
- Le troisième présente les nomenclatures utilisées

CHAPITRE I : PRESENTATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

1.1- PRESENTATION DU RECENSEMENT

Cette opération permettra de :

- Recenser toutes les espèces animales de l'élevage et de l'aquaculture ;
- Produire une base de données géo-référencée des exploitations et des structures d'encadrement de l'élevage et de l'aquaculture ;
- Catégoriser les exploitations en grande, moyenne et petite afin de favoriser la formulation des politiques ciblées ;
- Mettre en exergue la pression sur les zones écologiques ;
- Caractériser les ressources (animales, humaines et naturelles) disponibles par système de production ;
- Contribuer au suivi des OMD notamment l'éradication de la pauvreté, la promotion de l'égalité de genre, la préservation de l'environnement, le développement d'un partenariat global pour le développement ;
- Evaluer la persistance des espèces traditionnelles ;
- Evaluer la production des produits dérivés (lait, miel, peau, etc.) ;
- Contribuer à la surveillance et au contrôle des maladies animales ;
- Evaluer la contribution des déchets organiques d'origine animal pouvant être utilisés comme engrais naturels ou combustibles ;
- Mesurer le rôle des communautés rurales ;
- Fournir des informations sur les infrastructures et les services de l'élevage et de l'aquaculture disponibles ;
- Décrire les mouvements de bétail observables ;
- Evaluer l'Emploi dans les activités d'élevage.

1.1.1- Champ géographique et d'application

Le champ géographique du LAGC est le territoire national mais cette phase, l'on va se limiter à quelques arrondissements des régions du Nord-Ouest et de l'Adamaoua (Ndop, Kumbo, Santa, Mbé, Belel).

Le recensement du cheptel et de l'aquaculture vise à évaluer les activités de l'élevage et de l'aquaculture. Les activités de foresterie et de pêche, ainsi que les activités liées à l'alimentation du bétail ne font pas partie du champ de l'enquête. De façon spécifique, les types d'activités incluses dans le champ du LAGC ainsi que celles qui sont exclues sont présentées ci-dessous :

Eléments inclus:

- Élevage de tous les types de bétail et de volaille;
- Élevage de reproducteurs (verrat, taureau, bélier);
- Production de lait cru et de sperme de taureaux;
- Production de produits d'animaux vivants (œufs, viande, etc.);

- Élevage en captivité d'animaux vivants non domestiqués ou demi-domestiqués, y compris les oiseaux, reptiles, insectes, aulacodes, cobayes (cochon d'inde), lapins et autres animaux à fourrure;
- Production de cuirs et peaux, de peaux de reptiles ou de volatiles provenant de l'exploitation de fermes d'élevage;
- Exploitation d'élevage de chiens, de chats, de vers, de mollusques terrestres (escargots), de grenouilles, etc.;
- Élevage d'insectes ou de larves d'insectes (vers blanc ou larve d'hanneton communément appelé fouasse);
- Apiculture et production de miel, de cire de propolis (cire d'abeille), etc.

Eléments exclus:

- Hébergement et entretien (au Cameroun, cas de la conduite de troupeaux par les bergers);
- Services pour animaux de compagnie (hébergement, soins et dressage) ;
- Traitement du lait ailleurs que dans l'exploitation agricole;
- Production de cuirs et peaux provenant des abattoirs;
- Dressage des animaux;
- Les activités de chasse, de piégeage et de pêche.

1.1.2- Unités statistiques

L'unité statistique est l'exploitation pastorale ou aquacole. Les recommandations de la FAO demandent d'identifier les activités pastorales et aquacoles à travers les exploitations agricoles. Mais dans le cas du LAGC, l'on envisage de procéder uniquement à l'identification des activités pastorales ou aquacoles même si elles ne font pas partie des activités principales des membres des ménages. Une unité est considérée comme une exploitation pastorale ou aquacole s'il s'agit d'une unité de production pastorale ou aquacole au moment du recensement.

Exploitation pastorale ou aquacole : Une exploitation pastorale ou aquacole est une unité économique de production d'animaux d'élevage soumise à une direction unique et comprenant tous les animaux qui s'y trouvent et tous les étangs utilisés entièrement ou en partie pour la production aquacole, indépendamment du titre de possession, du mode juridique ou de la taille. La direction unique peut être exercée par un particulier, par un ménage, conjointement par deux ou plusieurs particuliers ou ménages, par un clan ou par une tribu, ou par une personne morale telle qu'une société, une entreprise collective, une coopérative, un organisme public. L'exploitation peut contenir un ou plusieurs blocs, situés dans une ou plusieurs régions distinctes ou dans une ou plusieurs divisions territoriales ou administratives, à condition qu'ils partagent les mêmes moyens de production tels que la main-d'œuvre, les bâtiments pastoraux, les machines utilisés pour l'exploitation.

Il existe deux types d'exploitations pastorale ou aquacole :

- i) les exploitations relevant du secteur des *ménages*² qui sont gérées par les membres du ménage; et
- ii) les exploitations ne relevant pas du secteur des ménages, telles que les sociétés et les institutions gouvernementales.

² Voir encadré

Dans le secteur des ménages, une exploitation pastorale ou aquacole correspond généralement à un ménage avec des activités de production pastorale ou aquacole pour compte propre; en d'autres termes, toutes les activités de production pastorale ou aquacole pour compte propre des membres d'un ménage donné sont généralement soumises à une direction unique. Il est inhabituel que les différents membres d'un ménage pratiquent des activités d'élevage ou de l'aquaculture de façon complètement indépendante, tout en mettant leurs revenus en commun. Même si les activités pastorale ou aquacole des différents membres d'un ménage sont relativement indépendantes, les revenus ou les produits générés par chacun d'eux sont ordinairement mis en commun. Toutefois, s'il existe dans un ménage deux unités de gestion pastorale ou aquacole bien distinctes, le ménage sera scindé en deux exploitations pastorales ou aquacoles.

La correspondance faite au paragraphe ci-dessus entre exploitation pastorale et ménage avec des activités de production pastorale nécessite que l'on évite une confusion possible avec la notion de ménage pastoral. Dans un ménage pastoral, l'élevage est l'activité principale. Le LAGC s'intéresse aux exploitations pastorales, pas seulement aux ménages pastoraux.

La définition de l'unité statistique pour les exploitations ne relevant pas du secteur des ménages est très délicate. Les sociétés et les institutions gouvernementales peuvent avoir des structures complexes, dans lesquelles différentes activités sont entreprises par des services différents. Pour le LAGC, c'est le concept d'établissement utilisé dans la comptabilité nationale qui va primer. A titre de rappel, un établissement est une unité économique engagée dans une seule activité de production principale et opérant dans une localité unique.

La notion d'exploitation pastorale est complexe pour des élevages transhumants ou nomades car il n'y a pas un lieu physique fixe où se déroule la production. Ainsi, il n'est pas possible de repérer de telles activités dans les ZD et encore moins à travers les ménages. Dans le cadre du LAGC, il est envisagé que l'exploitation pastorale soit dans ce cas, le troupeau transhumant ou nomade.

La définition d'une exploitation pose un problème, car une exploitation unique peut avoir des blocs de terre dans plusieurs villages, arrondissements ou même régions, ce qui engendre parfois des anomalies dans les résultats d'un recensement. La définition d'une exploitation se réfère aux différents blocs qui la constituent et qui *partagent les mêmes moyens de production* tels que la main-d'œuvre. Ainsi, des blocs suffisamment éloignés (quelques centaines de kilomètres) ne sauraient être considérés comme faisant partie d'une même exploitation dans la mesure où ils ne peuvent pas utiliser les mêmes facteurs de production.

Encadré : La Notion de ménage utilisée pour le LAGC

Un ménage est un ensemble composé d'une ou de plusieurs personnes, apparentées ou non, vivant dans un ou plusieurs logements de la même concession, prenant le plus souvent leurs repas en commun et mettant en commun tout ou partie de leurs ressources pour subvenir aux besoins courants ou vitaux. Ces personnes reconnaissent l'autorité d'une seule personne appelée chef de ménage (CM).

Cette notion n'est pas à confondre avec celle de famille. En effet, tous les membres d'une famille ont un lien de parenté et peuvent ne pas vivre dans la même concession, ce qui n'est pas le cas des membres d'un ménage.

Habituellement pour les opérations de collecte des données socio économiques, les ménages collectifs ne sont pas pris en compte. Mais, pour le LAGC, ils seront intégrés dans la base. Il s'agit :

- Des membres d'une communauté religieuse vivant dans les couvents ou les monastères ;

- Des élèves et étudiants logés dans les internats, etc.
- Des travailleurs logés en foyer ;
- Des malades ou pensionnaires d'un établissement de soins d'une durée excédant six mois (léproseries, centres de rééducation, maisons de retraite, etc.) ;
- Des prisonniers.

Quatre critères fondamentaux permettent de déterminer si on est ou non en présence d'un ménage :

1. Le critère de résidence commune (case, maison, appartement, concession ou saré, etc.)
2. Le critère de repas pris généralement en commun, le plus souvent le soir ;
3. Le critère de ressources partiellement ou totalement communes. Les dépenses réalisées avec une partie ou toutes les ressources apportées par un membre profitent dans une certaine mesure à l'ensemble des individus qui composent le ménage.
4. Le critère de reconnaissance de l'autorité du chef de ménage. Cette reconnaissance est souvent tacite et en cas de doute, on peut considérer l'âge pour discriminer, en prenant le plus âgé comme chef de ménage.

La prise en compte séparée d'un ou deux critères ne suffit pas pour définir les contours d'un ménage. Les cas ci-dessous illustrent quelques situations :

- Un locataire vivant dans la même concession que son bailleur mais de façon indépendante ne fait pas partie du ménage de celui-ci. Même si un tel locataire est invité occasionnellement à partager quelques repas dans le ménage de son bailleur ou prend régulièrement les repas chez celui-ci à titre plus ou moins payant.
- Par contre, un fils habitant une case distincte mais dans la même concession que ses parents et qui partagent avec eux leurs repas et utilise une partie de ses revenus à des dépenses profitables à tous (alimentation, scolarité des petits frères, entretien du logement, etc.) fait partie du ménage de ses parents.
- Un voisin indigent (veuf, invalide, chômeur, etc.) invité de façon plus ou moins régulière à partager les repas du ménage (ou un voisin à qui l'on envoie une partie des aliments préparés) ne fait pas partie du ménage. Ce voisin est aidé par le ménage ; il n'est pas à sa charge.
- Un mari parti depuis plus de 6 mois travailler à l'étranger n'est plus membre du ménage. C'est également le cas des enfants qui ont quitté le ménage pour aller faire des études pour une durée supérieure ou égale à 6 mois.

1.1.3- Répondant

Le répondant est l'exploitant pastoral ou aquacole pour les exploitations relevant du secteur des *ménages*. Pour les exploitations ne relevant pas du secteur des *ménages*, c'est le dirigeant de la structure qui est enquêté.

L'exploitant pastoral ou aquacole est la personne physique ou la personne morale responsable de la marche de l'exploitation pastorale ou aquacole et qui prend les grandes décisions concernant l'utilisation des ressources. Il a également la responsabilité technique et financière de l'exploitation. Il peut assurer la marche de l'exploitation directement ou confier la responsabilité de la gestion courante à un régisseur salarié.

Par définition, l'exploitation pastorale ou aquacole est soumise à une direction unique, de sorte qu'il ne saurait y avoir plus d'un exploitant pastoral ou aquacole par exploitation. En

revanche, il peut y avoir plusieurs coexploitants. Un coexploitant est une personne qui prend les grandes décisions concernant l'utilisation des ressources et qui est responsable de la marche de l'exploitation, conjointement avec une autre personne. Un coexploitant peut provenir d'un même ménage ou d'un autre ménage.

Le concept d'exploitant pastoral ou aquacole ne s'applique en principe qu'aux exploitations pastorales ou aquacoles gérées par des ménages. Pour les autres exploitations, l'unité enquêtée est le responsable (manager) de la structure qui peut ne pas en être propriétaire. De même, pour les élevages nomades ou transhumants, l'unité enquêtée sera exceptionnellement le responsable du troupeau qui pourrait bien dans certains cas n'être qu'un berger.

Une distinction doit être faite entre un exploitant pastoral ou aquacole et un régisseur appointé. Un régisseur appointé est un employé rémunéré qui gère une exploitation pastoral ou aquacole pour le compte de l'exploitant.

1.2- ORGANISATION RECENSEMENT PILOTE

Les opérations de collecte des données du recensement pilote se dérouleront selon un calendrier précis qui tient sur environ 30 jours.

Afin de mener à bien ces opérations de collecte des données, un personnel spécifique y a été affecté. Son organisation hiérarchique est faite dans un cadre de concertation réunissant l'INS et le MINEPIA.

Dans le cadre de cette phase de collecte, l'organe technique est composé d'une coordination technique, des superviseurs, des contrôleurs et des agents recenseurs. Les superviseurs assurent la coordination des travaux de collecte dans les zones sélectionnées. Ils sont chargés de la gestion administrative et financière de l'opération dans leur zone. En outre, ils veillent au bon déroulement des travaux de collecte en assurant le suivi et l'encadrement des contrôleurs et en effectuant des descentes inopinées au sein des équipes chargées de la collecte dans leurs zones d'exploitation. Outre les superviseurs, le personnel de la collecte est organisé en équipes.

Chaque équipe est constituée d'environ dix agents recenseurs ayant à leur tête un contrôleur. Le contrôleur veille à la bonne réalisation des travaux de collecte des données ainsi qu'à la saisie de ces données. Plus spécifiquement, il est chargé du suivi du dénombrement de toutes les exploitations dans la zone de recensement, de la réalisation du plan de situation des zones de recensement, du suivi et de l'encadrement des agents recenseurs, de la vérification des questionnaires et de la garde du matériel et des équipements. Les agents recenseurs recensent par équipe de deux les zones de recensement et collectent les données auprès des exploitations pastorales.

1.3- DEROULEMENT DE L'INTERVIEW

Conduire une interview avec succès ne doit pas être considéré comme un procédé mécanique. Chaque interview est une nouvelle source d'informations, il faut donc la rendre intéressante et agréable. L'art de recenser se développe avec la pratique, mais il existe certains principes de base que les agents recenseurs doivent suivre pour mener à bien la collecte. Vous trouverez ici plusieurs directives générales pour apprendre comment établir de bons rapports avec les enquêtés et comment mener une interview réussie. Vous y trouverez également quelques conseils pour un bon déroulement du recensement et des informations relatives à la langue de l'interview.

1.3.1- Principes pour un bon déroulement du recensement

Pour accroître les chances de succès dans votre travail, assurez-vous du respect des quatre principes ci-dessous.

1. *Ne jamais commencer les entretiens dans une zone d'enquête sans avoir rencontré les autorités administratives et traditionnelles concernées.*
2. *Une mauvaise connaissance de votre sujet crée un doute chez les enquêtés et peut faire naître des réticences même chez ceux qui étaient disposés à coopérer. Assurez-vous que vous maîtrisez votre sujet.*
3. *Vous devez en permanence avoir une attitude de courtoisie et savoir vous intégrer dans votre milieu de travail. Ne faites surtout pas de promesse.*

1.3.2- Conseils pour établir de bons rapports avec l'enquêté

La nécessité d'établir de bons rapports avec l'enquêté est avérée. En principe, l'enquêté et vous êtes généralement des étrangers l'un pour l'autre. Par conséquent, l'une de vos principales tâches est «*d'établir la confiance*». La première impression que l'enquêté aura de vous influera sur sa bonne volonté à coopérer à l'enquête. Assurez-vous que votre tenue soit propre, correcte et votre attitude amicale, quand vous vous présentez.

➤ Faites dès le début une bonne impression

Quand vous abordez l'enquêté pour la première fois, faites votre mieux pour le mettre à l'aise. Avec quelques paroles bien choisies, vous pouvez mettre l'enquêté dans un état d'esprit favorable pour l'interview. Commencez l'entretien avec un sourire et une salutation en disant «*Bonjour ou Bonsoir* », puis présentez-vous.

Par exemple, une bonne présentation pourrait être :

« Bonjour, je m'appelle _____ . Je représente l'Institut National de la Statistique (en présentant votre badge). Vous avez dû entendre parler du recensement de l'élevage et de l'aquaculture au Cameroun (en présentant votre lettre d'introduction auprès du ménage). Nous sommes chez vous dans ce cadre.»

➤ Ayez toujours une approche positive

Remerciez l'enquêté de sa participation éventuelle aux enquêtes précédentes. Pour ce faire, vous pourrez, lui citer ces enquêtes en lui montrant à quoi elles ont servi. Par exemple, une bonne formulation pourrait être : «*C'est grâce à votre collaboration, ainsi que celle d'autres ménages, à des enquêtes comme celle-ci, telles l'enquête ECAM3 en 2007 ou l'EDS 2010, que l'on a eu une meilleure connaissance des conditions de vie des camerounais* ».

Dans tous les cas, n'adoptez jamais un air d'excuses, et n'utilisez pas des expressions telles que «*Etes-vous trop occupé ?* » ou «*Pourriez-vous m'accorder quelques minutes ?* » ou «*Cela vous dérangerait-il de répondre à quelques questions ?* ». De telles questions risquent d'entraîner un refus avant même de commencer. Dites plutôt à l'enquêté, «*Je voudrais vous poser quelques questions* » ou «*Je voudrais vous parler quelques instants* ».

➤ Répondez franchement aux questions de l'enquêté

Avant d'accepter d'être interviewé, l'enquêté peut vous poser quelques questions concernant l'enquête ou la façon dont il a été sélectionné pour être enquêté. Soyez direct et aimable quand vous répondez. L'enquêté peut également s'inquiéter de la durée de l'interview. Donnez-lui des réponses claires sans manifester le moindre énervement. Ayez toujours sur vous votre carte nationale d'identité, votre badge ainsi que les lettres d'introduction dans les ménages et n'hésitez pas à les présenter sur simple demande de vos interlocuteurs.

- **Faites toujours preuve de sérieux pour votre travail en respectant strictement les dates et heures des rendez-vous convenus avec les enquêtés. Si vous ne pouvez pas honorer un rendez-vous, vous devez le signaler à l'enquêté avant la date du rendez-vous pour qu'il ne vous attende pas.**

1.3.3- Conseils pour conduire l'interview

- **Neutralité pendant toute l'interview**

La plupart des gens sont polis et ont tendance à donner les réponses qu'ils pensent que vous souhaitez entendre. Par conséquent, il est très important que vous restiez absolument neutre pendant que vous posez les questions. Par l'expression du visage ou le ton de la voix, ne donnez jamais à penser à l'enquêté qu'il a fourni la réponse juste ou fautive à la question. Ne donnez jamais l'impression d'approuver ou de désapprouver une des réponses de l'enquêté.

Les questions sont toutes soigneusement formulées pour être neutres. Elles ne suggèrent pas qu'une réponse est plus probable ou préférable à une autre. Si vous ne lisez pas d'abord la question complète, vous pouvez détruire cette neutralité.

Si l'enquêté donne une réponse ambiguë, essayez d'approfondir de façon neutre, en posant les questions telles que : « *Pouvez-vous expliquer un peu plus ?* ».

- **Suggestion des réponses aux enquêtés**

Si la réponse d'un enquêté n'est pas pertinente, ne l'aidez pas en disant quelque chose comme « *je suppose que vous voulez dire que ... n'est-ce pas ?* ». Très souvent, il sera d'accord avec votre interprétation de sa réponse, même si ce n'est pas le cas. Vous devez plutôt approfondir le problème de façon à ce que l'enquêté lui-même trouve la réponse pertinente.

En principe, vous ne devez jamais lire la liste des réponses codées à l'enquêté même s'il a des difficultés à répondre, car très souvent il sera d'accord avec votre proposition. Néanmoins vous devez le faire dans certains cas que le manuel précisera.

- **Formulation et séquence des questions**

La formulation des questions et leur séquence dans le questionnaire doivent en principe être respectées. Si l'enquêté a mal compris une question, vous devez répéter la question lentement et clairement. S'il persiste à ne pas comprendre, vous pouvez reformuler la question en prenant soin de ne pas modifier le sens de la question d'origine. Dans ce manuel, certaines questions ont été reformulées et vous devez en principe les administrer tel que le manuel l'exige.

- **Traitement avec tact des enquêtés qui hésitent**

Dans certains cas, l'enquêté dira simplement « *je ne sais pas* », donnera une réponse non pertinente, semblera s'ennuyer ou être désintéressé, contredira quelque chose qu'il a dit précédemment, ou encore refusera de répondre à la question. Dans de tels cas, il est de votre devoir de raviver son intérêt à la conversation. Par exemple, si vous sentez qu'il est intimidé ou effrayé, essayez de le mettre en confiance avant de poser la question suivante. Passez quelques instants à parler de choses sans rapport avec l'enquête (par exemple, sa ville ou son village, le temps, ses activités quotidiennes, etc.).

Si l'enquêté donne des réponses non pertinentes ou compliquées, ne l'arrêtez pas brusquement ou impoliment, mais écoutez ce qu'il a à dire. Puis, essayez de le guider doucement vers la question de départ. Une bonne ambiance doit être maintenue durant toute l'interview. On parvient à la meilleure ambiance pour une interview quand l'enquêté considère l'enquêteur comme une personne aimable, réceptive et sympathique qui ne l'intimide pas, et à qui il peut tout dire sans se sentir intimidé ou embarrassé.

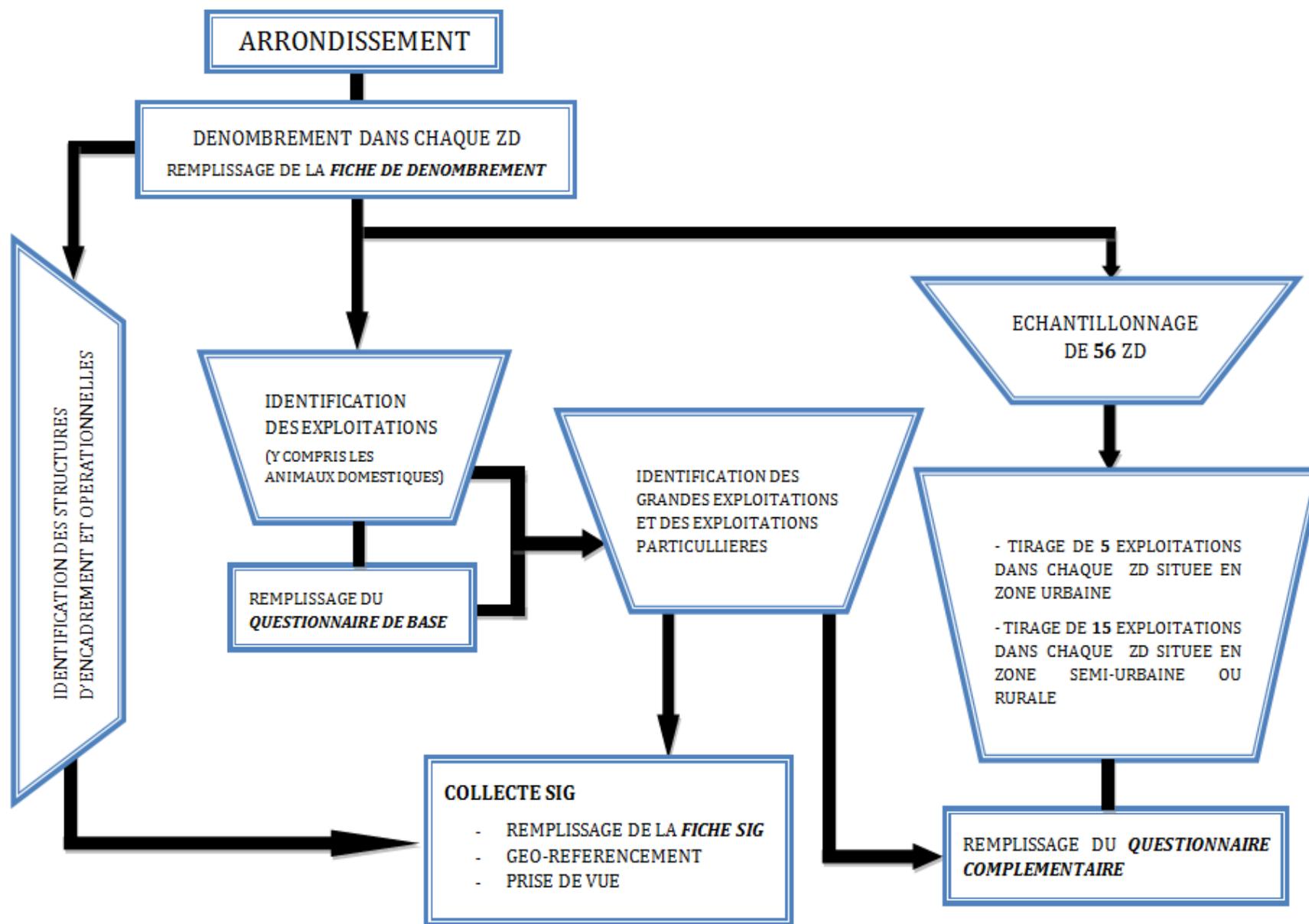
➤ ***Idées préconçues***

N'ayez pas d'idées préconçues sur les capacités et les connaissances de l'enquêté. Ne croyez pas, par exemple, que les personnes exerçant une certaine activité, ne peuvent avoir un certain niveau de production.

De plus, il faut vous souvenir que les divergences entre l'enquêté et vous peuvent influencer sur l'interview. L'enquêté, qui croit que vous êtes en désaccord avec lui, peut avoir peur ou se méfier de vous. Vous devez toujours vous comporter et parler de façon à ce qu'il se sente à l'aise en parlant avec vous.

➤ ***Rythme de l'interview***

Administrez posément les questions pour que l'enquêté comprenne bien ce qu'on lui demande. Après avoir posé une question, attendez et donnez-lui le temps de réfléchir. Si l'enquêté se sent bousculé ou si on ne lui permet pas de formuler sa propre opinion, il peut répondre « *je ne sais pas* » ou donner une réponse inexacte. Si vous pensez que l'enquêté répond sans réfléchir, simplement pour hâter l'interview, amenez-le avec tact à plus de coopération.



CHAPITRE II : PRESENTATION DES INSTRUMENTS DE COLLECTE ET REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE

2.1- PRESENTATION DES INSTRUMENTS DE COLLECTE

Les instruments de collecte des données sont constitués d'une fiche de dénombrement, d'un questionnaire de base, d'un questionnaire complémentaire, d'une fiche pour le schéma de la ZD, d'une fiche pour la référence géographique, d'un manuel d'instructions au personnel de collecte et de nomenclatures.

La fiche de dénombrement est conçue sous forme d'un cahier de 20 pages et doit être administré par ZD. Elle a pour objet de recenser, de manière exhaustive, tous les ménages et exploitations pastorales, ainsi que les structures opérationnelles ou d'encadrement de l'élevage présents dans une ZD. Cette fiche permet aussi de collecter les informations afin d'identifier les exploitations éligible au questionnaire complémentaire. Un cahier comporte environ 340 lignes et pourrait permettre de recenser 340 exploitations. Mais éventuellement, une fiche additionnelle peut être utilisée en veillant à l'actualisation de la numérotation en première colonne. Cette fiche est subdivisée en deux modules :

- le premier **module composé de 13 questions** qui identifie le ménage ou l'exploitation, et les équipes de collecte ;
- le **module de dénombrement de 10 questions** qui permet de lister et d'identifier tous les ménages et exploitations pastorales de la ZD et d'avoir quelques informations d'ordre général sur les exploitations.

Le questionnaire de base est administré à chaque exploitation (pratiquant l'élevage, l'aquaculture, l'apiculture ou possédant les animaux de compagnie) identifiée lors du dénombrement. Ce questionnaire de 2 pages sur format A4 comporte 4 modules. Le premier sur l'identification de l'exploitation et dont les informations sont reportées à partir de la fiche de dénombrement. Le second collecte les informations globales sur les caractéristiques du gérant de l'exploitation, puis sur la pratique de l'apiculture ou l'aquaculture. Le troisième module permet pour une exploitation, de recenser les différentes spéculations élevées avec quelques caractéristiques des gérants et propriétaires. Le dernier module recense les animaux de compagnie présents dans l'exploitation.

Le questionnaire complémentaire sera administré à toute exploitation classée comme grande exploitation ou bien exploitation particulière, puis à un échantillon des autres exploitations qui seront tirées aléatoirement. Ce questionnaire permet de recueillir des informations plus détaillées sur les caractéristiques de l'exploitation et du responsable, la main d'œuvre, l'accès au crédit, la structure du cheptel et la production.

Le schéma de la ZD est dessiné par le contrôleur en collaboration avec les membres de son équipe. Il donnera, de manière lisible, la forme de la ZD, les principaux repères (routes, cours d'eau, collines, etc.) délimitant les blocs de maisons ainsi qu'un échantillon de numéros de bâtiments par bloc. Le schéma ainsi obtenu permet d'actualiser et de compléter la carte de la ZD disponible dans les documents de cartographie. L'entête de cette fiche est, à quelques variables près, identique à celle de la fiche de dénombrement et sera donc remplie de la même manière.

La fiche pour la référence géographique permet de collecter quelques informations qui seront utilisées par les agents de géo référencement pour la prise des coordonnées géographiques et des photos de certaines exploitations définies.

Le manuel d'instruction quant à lui décrit tout le processus de l'enquête, les conseils utiles pour l'interview et les instructions nécessaires pour le remplissage des questionnaires.

La nomenclature contient les codes qui seront utilisés pour codifier les réponses après les interviews. Il s'agira plus particulièrement de la nomenclature des espèces animales.

2.2- DENOMBREMENT

Cette opération de dénombrement consiste, dans une ZD donnée, à parcourir toute la ZD pour la délimiter et en faire un schéma, puis à numéroter systématiquement tous les ménages et exploitations pastorales s'y trouvant et de poser la série de questions destinées à capter l'activité d'élevage. Le dénombrement se déroule en deux étapes :

1. La reconnaissance de la ZD qui donne lieu à l'élaboration du plan de situation de la Zone de dénombrement ;
2. L'énumération des ménages et exploitations de la ZD et le remplissage de la fiche de dénombrement.

2.2.1- RECONNAISSANCE DE LA ZD

Pour la reconnaissance de la ZD, on dispose d'une carte de la zone issue du dernier recensement général de la population et de l'habitat. Sur le plan pratique, cette reconnaissance se fait selon les étapes suivantes :

- Identifiez les limites de la ZD ; celles-ci peuvent être des routes, des cours d'eau, des montagnes, etc. Il faudra tenir compte de la forme de la ZD sur la carte ; le guide et certaines autorités peuvent être utiles pour reconnaître certains repères figurant sur les cartes ;
- Faites le tour de la ZD afin de déterminer le moyen le plus efficace pour effectuer le dénombrement;
- Divisez la ZD en blocs de maisons, de quartiers ou autres si possible ;
- Dressez le schéma de la ZD sur le croquis en faisant ressortir clairement les éléments suivants :
 - Les routes principales qui y mènent ;
 - Les principales voies de communication desservant la ZD ;
 - L'emplacement des quartiers et groupes d'habitation ;
 - Les limites de chaque quartier/localité (composant la ZD) matérialisées par les points de repère identifiables (cours d'eau, église, chapelle, quelques structures avec numéro d'identification, etc.) ;
 - Les repères des grandes exploitations dans la ZD ;
 - Le sens de progression de la numérotation des structures (à l'aide d'une ou plusieurs flèches) en indiquant les structures pouvant servir de repère.

NB : En cas d'ambiguïté sur les limites d'une ZD, sollicitez votre contrôleur qui vous aidera à trancher.

2.2.2- REMPLISSAGE DE LA FICHE DE DENOMBREMENT

L'énumération des ménages et des exploitations pastorales dans une ZD se fait à l'aide d'une fiche sous forme d'un cahier. Elle consiste à dresser par ZD, la liste exhaustive des ménages et exploitations pastorales ou aquacoles, en numérotant d'abord les structures et les ménages ou exploitations à l'intérieur des structures (bâtiments, immeubles d'habitation, bureaux ou commerces, concessions, simples villas ou maisons isolées, etc.). Chaque ménage ou exploitation de la ZD aura donc un numéro d'identification unique à 5 chiffres précédé du

sigle LAGC. Ce numéro aura la forme LAGC /XXX/YY où XXX représente le numéro de la structure et YY celui du ménage ou de l'exploitation dans la structure.

Le numéro sera inscrit à la craie ou au marqueur à un endroit visible, non accessible aux enfants et non exposé aux intempéries. Lorsqu'une structure n'est ni habitée, ni exploitée à des fins d'élevage, son numéro s'écrit LAGC /XXX/00. Cependant, les structures opérationnelles de l'élevage telles que les cliniques vétérinaires, les abattoirs, etc... seront dénombrées mais avec la codification LAGC /XXX/91.

NB : Les ménages possédant uniquement les animaux de compagnie seront dénombrés comme ménage exploitant et pris en compte dans la numérotation séquentielle des exploitations. Le questionnaire de base leur sera bel et bien administré. Cependant, ils ne seront pas pris en compte dans l'échantillonnage pour le volet complémentaire.

Une liste séquentielle des ménages pastoraux ou exploitations de la ZD sera générée à partir de cette numérotation.

Cette fiche comprend deux parties :

- a) L'entête qui permet de saisir les informations sur l'énumération des fiches utilisées, sur la localisation de la ZD et sur la collecte ;
 - Pour la numérotation des fiches, indiquez à chaque fois le numéro de la fiche utilisée pour une ZD (1/n ; 2/n ; 3/n ; ... ; n/n). Dès que le travail est terminé dans une ZD, inscrivez le nombre total des fiches utilisées dans cette ZD. Par exemple, dans une ZD où vous avez utilisé un nombre n=2 de fiches, reportez ce nombre sous la barre de fraction (1/2 ; 2/2) ; Si vous avez utilisé une seule fiche, inscrivez 1/1 à l'emplacement prévu.
 - Pour la localisation de la ZD, écrivez dans leur intégralité et lisiblement le nom de la région d'enquête, du département, de l'arrondissement, de la localité/quartier/village et du milieu dans lequel se trouve la ZD. Inscrivez le code correspondant à chacune de ces informations dans les cases réservées à cet effet. Ces codes figurent dans le document de nomenclatures ainsi que le numéro séquentiel de la ZD. Par exemple, pour la région du Nord-Ouest inscrivez : Nord-OUEST |_0_|_7_|, pour le département de la Mezam : MEZAM |_3_|_8_| et pour l'arrondissement de Santa : Santa |_2_|_5_|_0_|. Tous ces codes sont contenus dans ce document et pourront vous être aussi fournis par le contrôleur ou le superviseur. Notez que le remplissage des bacs à codes s'effectue en cadran à droite.
 - Les informations sur la collecte sont relatives aux noms et visas de l'enquêteur, du contrôleur et du superviseur, de la date de début et de fin du travail dans la ZD, et à la date du contrôle de la fiche. Tous les codes nécessaires pour le remplissage de ces questions vous seront donnés par le superviseur. Q12 et Q13 sont renseignées par l'enquêteur et marquent la date de début et de la fin du dénombrement dans la ZD.
 - Par contre Q14 permet de préciser si la ZD fait partie ou non de l'échantillon des ZD sélectionnées pour le tirage de certaines exploitations éligibles au questionnaire complémentaire tandis Q15 qui est renseignée à la fin du dénombrement dans la ZD donne le nombre total d'exploitations dénombrées dans la ZD (dernier numéro de R7).
- b) Le tableau qui comprend 14 questions permet d'identifier par ligne : le numéro de la structure, le numéro du ménage ou de l'exploitation dans la structure, la taille du

ménage exploitant, l'exercice de l'élevage, de l'apiculture ou de l'aquaculture dans l'exploitation, la présence des animaux de compagnie dans le ménage ou l'exploitation, le numéro séquentiel du ménage dans la ZD rempli à l'issue du dénombrement, la pratique de l'agriculture dans l'exploitation, le nom et sexe du chef de ménage ou de l'exploitant, l'identification des grandes exploitations, des exploitations particulières, le numéro séquentiel et l'éligibilité au questionnaire complémentaire. Chaque ligne du tableau doit être remplie pour un et un seul ménage ou exploitation.

- **R1 (Numéro de la structure) :** Inscrivez le numéro qui a été affecté à la structure. Ce numéro doit être séquentiel dans la ZD. Une structure peut être une concession, un saré, un immeuble, une construction pour exploitation pastorale.
- **R2 (Numéro du ménage ou de l'exploitation dans la structure) :** Inscrivez le numéro qui a été affecté au ménage ou à l'exploitation. Il correspond au numéro du ménage ou de l'exploitation dans la structure (LAGC/026/4 signifie ménage/exploitation numéro 4 de la structure numéro 026 et LAGC/060/00 signifie que la structure 060 n'est pas habitée et n'est pas une exploitation pastorale).
- **R3 (Taille du ménage) :** Inscrivez le nombre de personnes vivant habituellement dans le ménage.
- **R4 (Pratique t-on l'élevage/apiculture dans cette structure ou ce ménage?) :** Il est question de savoir si le ménage ou l'exploitation concernée pratique l'élevage (en expliquant ce que vous entendez par élevage, toutes les espèces et quel que soit le nombre élevé, faire référence à l'apiculture aussi et les élevages non conventionnels). Si la réponse à cette question est Non, inscrivez la modalité 2 et passer à la question suivante.
- **R5 (Pratique t-on l'aquaculture dans cette structure ou ce ménage?) :** Comme pour la question précédente, il est question de savoir si le ménage ou l'exploitation concernée pratique l'aquaculture, c'est-à-dire l'élevage des animaux aquatiques tels que les poissons, huitres,....
- **R6 (Y a-t-il des animaux de compagnie dans cette structure ou ménage ?) :** Les animaux de compagnie faisant partie du champ de cette étude, cette question permet de savoir s'il y a des animaux de compagnie (chien, chat, ...) dans le ménage ou l'exploitation.
- **R7 (Numéro séquentiel de l'exploitation) :** La numérotation séquentielle se fait sur la base des exploitations pastorales, des exploitations aquacoles ou bien des ménages possédant des animaux de compagnie recensés. Pour y parvenir, au fur et à mesure que vous faites le dénombrement dans la ZD, parcourrez cette colonne et tirez un trait aux cellules correspondantes au numéro du ménage ou exploitation (R2) égal à 00 ou bien le ménage ou l'exploitation n'exerçant ni l'élevage (R3=2), ni l'aquaculture (R4=2), ni les animaux de compagnie (R5=2). Numérotez ensuite et séquentiellement toute les cellules non barrées pour toute la ZD. Ainsi, toutes les cellules portant un numéro pour cette colonne correspondront aux exploitations pastorales et aquacoles, ou des ménages possédant des animaux de compagnie, et le dernier numéro séquentiel dans la ZD est le nombre d'exploitations identifiées dans la ZD. A chacune de ces dernières, sera administré un questionnaire de base.

NB : Il est préférable de renseigner le numéro séquentiel au fur et à mesure du dénombrement. Il est aussi utile de rappeler que les ménages possédant uniquement les

animaux domestiques ou des animaux de compagnie sont considérés comme des exploitants et seront numérotés.

- **R8 (Pratique t-on l'agriculture dans cette structure ou ce ménage?)** : Il est question de savoir si le ménage ou l'exploitation concernée pratique l'agriculture.
- **R9 (Nom et prénom du chef de ménage/exploitant)** : Ecrivez, en toutes lettres, les noms et prénoms du chef de ménage/exploitant. Notez que l'exploitation peut bien être un ménage, une entreprise ou une association.
- **R10 (Sexe du chef de ménage ou de l'exploitant)** : Inscrivez le code correspondant au sexe du chef de ménage ou de l'exploitant. S'il s'agit d'une société ou d'une ONG/association, noter le sexe du président ou du directeur ;

Les questions R11 à R14 permettent d'échantillonner les exploitations éligibles pour le questionnaire complémentaire.

Définition :

- 1) Les grandes exploitations désignent les exploitations élevant un minimum de taille de cheptel en fonction des spéculations comme suit :
 - Bovin : 50 têtes ou plus ;
 - équin et camelin : 5 têtes ou plus ;
 - Ovin et caprin : 20 têtes ou plus ;
 - Porcin : 10 têtes ou plus ;
 - Poule pondeuse : 1000 ou plus ;
 - Poulet de chair : 2500 par bande ou plus ;
 - Volaille traditionnelle : 50 têtes ou plus ;
- 2) Les exploitations particulières désignent celles qui pratiquent l'apiculture, l'aquaculture ou l'élevage non conventionnel (Aulacodes (hérissons), Cobayes (cochon d'inde), Cailles, Escargots, Lapins, Rats) ;
- 3) Les autres exploitations sont constituées du reste d'exploitations pastorales, exclus les ménages possédant **uniquement** les animaux de compagnie.

- **R11 (Grande exploitation)** : Il faut inscrire 1 dans les cases correspondant aux grandes exploitations conformément à la définition ci-dessus ;
- **R12 (Exploitation particulière)** : Il faut inscrire 1 dans les cases correspondant aux exploitations particulières conformément à la définition ci-dessus.
- **R13 (N° séquentiel du reste des exploitations)** : Numéroté séquentiellement tous le reste des exploitations qui ne sont ni grandes exploitations (R11=2), ni exploitations particulières (R12=2), ni un ménage possédant uniquement les animaux de compagnie (R6=1 et R4, R5=2). Afin d'éviter les erreurs, il est conseillé de barrer toutes les cases correspondant aux exploitations suscitées. Ainsi, à la fin du dénombrement dans la ZD, l'on attribuera les numéros séquentiellement plus aisément. Après cette numérotation, il faudra procéder au tirage systématique à raison de 5 exploitations en zone urbaine et 15 exploitations en zone rurale pour les ZD tirées au départ.

Procédure de tirage : Pour une ZD sélectionnée pour l'échantillonnage, l'on connaît le nombre total d'exploitations (reste d'exploitations) de la ZD que l'on note Nz_d et qui correspond au dernier numéro séquentiel enregistré à R13 dans la ZD. Deux situations se présentent :

- 1) Si Nz_d est inférieur ou égal au nombre d'exploitation à tirer dans la ZD noté n (qui est de 5 en milieu urbain et 15 en milieu rural), l'on enquête toutes les exploitations ;
 - 2) Si Nz_d est supérieur au nombre d'exploitation à tirer dans la ZD noté n, il faut calculer un « pas » de tirage en faisant le rapport Nz_d/n. Le choix de la première exploitation se fera en choisissant un nombre au hasard entre 1 et la partie entière du « pas » calculé plus haut. La première exploitation à enquêter est celle dont le numéro séquentiel dans la ZD (R13) correspond au nombre aléatoire tiré. A partir de cette première exploitation, on appliquera à chaque fois ce « pas » (considérer tout le chiffre) pour avoir le numéro séquentiel du prochain ménage (qui correspond à la partie entière du chiffre obtenu) sur la fiche de dénombrement, et ainsi de suite jusqu'à atteindre le quota d'exploitations à atteindre dans la ZD. Entourer à chaque fois les numéros séquentiels des exploitations tirées.
- **R14 (Eligibilité au questionnaire complémentaire) :** Cette question permet d'enregistrer l'éligibilité des exploitations pour le questionnaire complémentaire. Il est question de coder 1 pour toutes les exploitations dont on a 1 à R11 ou 1 à R12 ou tirée à R13 (encerclée). Pour les ZD non éligibles pour le tirage des exploitations, seules R11 et R12 seront prises en compte.

2.3 REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE DE BASE

Ce questionnaire est administré à toute exploitation identifiée pendant le dénombrement. Il comporte un module d'identification dont l'essentiel des informations vont être reportées du même module dans la fiche de dénombrement. L'information de la Q06 est un report du numéro séquentiel de l'exploitation attribué lors du dénombrement.

Dans la suite, le chef de l'exploitation désignera soit le chef de ménage, soit le responsable de l'exploitation s'il s'agit d'une société, ONG, ...Par ailleurs, les ménages possédant uniquement les animaux de compagnie sont considérés dans le cadre de cette étude comme des exploitants et les mêmes instructions leur sont appliquées.

A1 (Age du chef de ménage ou de l'exploitant) : Inscrivez l'âge du chef de ménage ou de l'exploitant en année révolue. S'il s'agit d'une société ou d'une ONG/association, noter l'âge du président ou du directeur. On cherche à obtenir l'âge de la personne en années révolues, c'est à dire son âge lors de son dernier anniversaire. Si l'enquêté donne plutôt l'année de naissance de (Nom), sans en préciser le jour ni le mois, demandez si l'anniversaire de (Nom) est déjà passé en 2013 ; s'il répond «Oui », l'âge de (Nom) est de (2013 - Année de naissance). Si la réponse est non, l'âge de (Nom) est égal à (2013 - Année de naissance - 1).

Pour les personnes âgées qui ne connaissent pas leur âge, posez-leurs des questions à partir de certains événements tels que leur âge à la naissance de leur premier enfant, leur âge au premier mariage, à la première guerre mondiale, à l'année de l'indépendance, etc. Procédez de la manière suivante : « *Quel âge aviez-vous lors de la naissance de votre premier enfant ?* » Ou alors : « *Quel âge aviez-vous à votre premier mariage ou à votre mariage (si l'enquêté ne s'est marié qu'une seule fois)* ». Déduisez-en l'âge actuel de l'enquêté.

Inscrivez ce nombre dans les cases réservées à cet effet. Inscrivez 95 pour toutes les personnes âgées de 95 ans ou plus.

Exemple :

L'enquêté déclare qu'il est né en 1965 ; demandez-lui s'il a déjà fêté son anniversaire en 2013.

- S'il répond non, son âge est $(2013 - 1965 - 1 = 47)$ ou alors lisez 1965 en colonne 1 (anniversaire pas encore en 2013) inscrivez l'âge correspondant qui est en colonne 3 (âge actuel). Cet âge est de 47 ans.
- S'il répond par l'affirmative, son âge est $(2013 - 1965 = 48)$ ou alors lisez 1965 en colonne 2 (anniversaire déjà passé en 2013) et inscrivez l'âge correspondant qui est en colonne 3 (âge actuel). Cet âge est de 48 ans.

Le tableau ci-après vous aide à calculer les âges à partir des années de naissance. A la première colonne, vous avez des années de naissance sans que l'anniversaire ait été fêté en 2013 alors qu'à la deuxième colonne, l'anniversaire est déjà passé en 2013. La troisième colonne vous donne l'âge actuel de la personne.

Tableau de cohérence âge-date de naissance en 2013

Année de naissance		Age actuel (Colonne 3)	Année de naissance		Age actuel (Colonne 3)
Anniversaire pas encore passé en 2013 (Colonne 1)	Anniversaire déjà passé en 2013 (Colonne 2)		Anniversaire pas encore passé en 2013 (Colonne 1)	Anniversaire déjà passé en 2013 (Colonne 2)	
2012		0	1959	1960	53
2011	2012	1	1958	1959	54
2010	2011	2	1957	1958	55
2009	2010	3	1956	1957	56
2008	2009	4	1955	1956	57
2007	2008	5	1954	1955	58
2006	2007	6	1953	1954	59
2005	2006	7	1952	1953	60
2004	2005	8	1951	1952	61
2003	2004	9	1950	1951	62
2002	2003	10	1949	1950	63
2001	2002	11	1948	1949	64
2000	2001	12	1947	1948	65
1999	2000	13	1946	1947	66
1998	1999	14	1945	1946	67
1997	1998	15	1944	1945	68
1996	1997	16	1943	1944	69
1995	1996	17	1942	1943	70
1994	1995	18	1941	1942	71
1993	1994	19	1940	1941	72
1992	1993	20	1939	1940	73
1991	1992	21	1938	1939	74
1990	1991	22	1937	1938	75
1989	1990	23	1936	1937	76
1988	1989	24	1935	1936	77
1987	1988	25	1934	1935	78
1986	1987	26	1933	1934	79
1985	1986	27	1932	1933	80
1984	1985	28	1931	1932	81
1983	1984	29	1930	1931	82
1982	1983	30	1929	1930	83
1981	1982	31	1928	1929	84
1980	1981	32	1927	1928	85
1979	1980	33	1926	1927	86
1978	1979	34	1925	1926	87
1977	1978	35	1924	1925	88
1976	1977	36	1923	1924	89
1975	1976	37	1922	1923	90
1974	1975	38	1921	1922	91
1973	1974	39	1920	1921	92
1972	1973	40	1919	1920	93
1971	1972	41	1918	1919	94
1970	1971	42	1917	1918	95
1969	1970	43	1916	1917	95
1968	1969	44	1915	1916	95
1967	1968	45	1914	1915	95
1966	1967	46	1913	1914	95
1965	1966	47	1912	1913	95
1964	1965	48	1911	1912	95
1963	1964	49	1910	1911	95
1962	1963	50	1909	1910	95
1961	1962	51	1908	1909	95
1960	1961	52	1907	1908	95

- **A2 (Niveau scolaire du chef de l'exploitation ?)** : Inscrivez le niveau d'instruction du chef de ménage ou de l'exploitant. Il s'agit de prendre le niveau correspondant à la plus grande classe suivie par l'enquêté.
- **A3 (Activité principale du chef l'exploitation ?)** : Vous êtes certes dans une exploitation, mais l'activité principale de son responsable peut être autre que l'élevage. Le chef de ménage peut même être sans activité dans le cas où c'est d'autres membres qui pratiquent l'élevage. Demandez la principale activité menée par l'exploitation.
- **A4 (De quel type d'exploitation s'agit-il ?)** : Le but de cette question est de savoir si l'exploitation appartient à un ménage, une société privée ou publique, une ONG ou association. Si elle appartient à un ménage, cherchez à savoir s'il y a plusieurs responsables d'élevage (sous exploitants dans le ménage), ou bien si le ménage gère l'exploitation avec d'autres ménages.
- **A5 (Combien de membres de votre ménage travaillent pour l'élevage/apiculture ou l'aquaculture ?)** : Inscrivez le nombre de personnes vivant habituellement dans le ménage exploitant et qui participent à l'activité d'élevage, d'apiculture ou d'aquaculture dans le ménage. Notez qu'en général, cette information doit être très proche de la taille du ménage dans les cas d'élevage traditionnel. Pour les exploitations hors ménages, il s'agit du nombre de personnes qui travaillent pour l'élevage. Pour les ménages possédant uniquement les animaux de compagnie, inscrivez le nombre de personnes qui s'occupent de ces animaux. Pour les exploitations hors ménage, inscrivez 88.
- **A6 (Pratique t-on l'aquaculture dans cette structure/ménage ?)** : L'aquaculture consiste à élever les animaux tels les poissons, mollusques et crustacés. Si l'exploitation ne pratique pas l'aquaculture, inscrivez 2 pour « Non » et passer à la question A8.
- **A7 (Nombre d'étangs exploités)** : Pour les exploitations pratiquant l'aquaculture, demandez le nombre d'étangs exploités en ce moment pour cette activité.
- **A8 (Nombre d'étangs non exploités)** : Une exploitation peut bien avoir des étangs à sa disposition mais ne pas l'exploiter pour une raison ou une autre. Demander le nombre d'étangs non exploités.
- **A9 (Quelle est la superficie utilisée pour l'aquaculture ? (m²))** : Pour les exploitations effectuant l'aquaculture (A6=1), demander la superficie totale utilisée pour cet élevage. Si un exploitant possède plusieurs étangs par exemple, comptabilisez la somme des superficies de tous ces étangs exploités (voir A7). Si l'exploitation n'a aucun étang exploité, inscrivez 88888 à A9.
- **A10 (Pratique t-on l'apiculture dans cette structure/ménage ?)** : L'apiculture consiste à produire du miel à partir des ruches placées pour attirer les abeilles. Si l'exploitation ne pratique pas l'apiculture, inscrivez 2 pour « Non » et passer à la question A14.
- **A11 (Nombre total de ruches)** : Pour les exploitations pratiquant l'apiculture, demandez le nombre de ruches actuellement placées pour cette activité.
- **A12 (Nombre total de ruches colonisées)** : Une exploitation peut bien avoir des ruches placées mais non colonisées par les abeilles pour une raison ou une autre. Demander le nombre de ruches placées et non colonisées.

- **A13 (Quelle est la quantité de miel récolté au cours des 12 derniers mois (en litres)) :** Pour les exploitations effectuant l'apiculture, demander la production totale de miel au cours des 12 derniers mois. La réponse doit être en litres. Cependant, si le répondant n'arrive pas à donner cette information, vous pourrez passer par le montant de la vente par exemple, puis le prix du litre pour estimer le volume de la production.
- **A14 (Le ménage/ exploitation dispose-il de bâtiment ou autre construction spécifique pour l'élevage ?) :** Le but de cette question est de savoir si l'exploitation dispose d'installations spécifiques pour l'élevage. Si l'exploitation n'en dispose pas, inscrivez 2 pour « Non » et passer à la question A16.
- **A15 (Lesquels ?) :** Observez ou demandez à l'enquêté, les installations dont dispose l'exploitation et inscrivez 1 pour « Oui » celles concernées et 2 pour « Non ».
- **A16 (Combien de membres de votre ménage pratiquent l'élevage/apiculture ?) :** Dans le cas des ménages exploitants, demandez le nombre de personnes du ménage qui pratiquent l'élevage ou l'apiculture en tant qu'exploitant ou sous exploitant (propriétaires ou gérants). Notez que ce nombre doit être inférieur ou égale à la taille du ménage et à A5. Pour les exploitations hors ménage, inscrivez 88.
- **A17 (Combien de membres de votre ménage pratiquent l'aquaculture ?) :** Cette question est similaire à la précédente et concerne l'aquaculture. Pour les exploitations hors ménage, inscrivez 88.

Les tableaux de cette deuxième page du questionnaire permettent de renseigner dans les détails, les différentes spéculations élevées dans l'exploitation, les effectifs, les caractéristiques de la gestion et du propriétaire. Afin de garantir l'exhaustivité, ces tableaux doivent être remplis par gérant et spéculation.

NB : les animaux domestiques tels que les chiens et les chats utilisés pour la compagnie ne sont pas enregistrés dans ce tableau mais plutôt dans le tableau suivant. Les animaux tels que les chiens et les chats que l'ont enregistrera dans ce tableau sont ceux élevés pour la reproduction et vente, ou bien pour la consommation par exemple. Par ailleurs, il n'est pas question de renseigner le nombre de poisson, ni d'abeilles élevés dans ce tableau. Ces informations sont déjà collectées au niveau des questions A6 à A13.

- **B0 (Nom du Gérant) :** Les questions A16 et A17 ont permis d'avoir le nombre de gérants de l'élevage/apiculture ou de l'aquaculture dans le cas des ménages. Ce sont ces derniers qui doivent être listés dans la première colonne du tableau. En général pour les cas des exploitations hors ménage, l'on aura à faire à un seul exploitant pour une ou plusieurs spéculations. La méthode de remplissage de ce tableau consiste à lister au brouillon tous les exploitants ou sous exploitants de l'exploitation, puis d'aller exploitant par exploitant et parcourir toutes les spéculations dont il a la charge.
- **B1 (N° d'ordre) :** Attribuez un numéro d'ordre à chaque gérant de l'exploitation : 01, 02, 03, Notez que le même numéro d'ordre apparaîtra pour un gérant autant de fois qu'il a des spéculations à gérer.
- **B2 (Type de gérance) :** Le gérant qui est en face de vous peut être propriétaire des bêtes qu'il élève (modalité 1) comme il peut être propriétaire juste d'une partie (modalité 2), ou bien il gère entièrement pour quelqu'un d'autre (modalité 3).

- **B3 (Lien de parenté du gérant et du chef de l'exploitation) :** Notez le lien de parenté de chaque gérant avec le chef de l'exploitation. Le chef de l'exploitation sera en général le chef de ménage dans les ménages exploitants.
- **B4 (Nom de la spéculation élevée) :** Cette question a pour but d'identifier pour chaque gérant/exploitant, toutes les spéculations élevées. En effet, un même gérant dans une exploitation peut élever plusieurs types d'animaux. Noter clairement le nom de la spéculation en question. Notez que les chiens et les chats qui sont élevés à but économique (vente des petits, croisement payant,...) sont considérés ici et non comme animaux de compagnie. La frontière entre élevage et compagnie peut souvent être difficile à cerner pour ces animaux. Ainsi, vous pourrez poser des questions aux enquêtés sur le but de la possession de ces animaux, ce qu'ils ont fait par le passé, pour trancher.
- **B5 (Code) :** A partir du nom de la spéculation (B4), retrouvez le code correspondant dans la nomenclature.
- **B6 (Effectif élevé) :** Demander au gérant l'effectif du cheptel qu'il gère au sein de l'exploitation en veillant à ce qu'il vous donne le nombre au moment de l'enquête sans oublier les sujets jeunes. Il s'agit bien de la population animale présente sur l'exploitation au jour du dénombrement. Veuillez aussi à ce qu'il n'y ait pas de double compte des animaux dans l'exploitation entre deux gérants de la même exploitation et précisez qu'il s'agit des animaux élevés dans l'exploitation où vous trouvez.
- **B7 (Autre activité menée par le propriétaire) :** D'après la B2, le gérant peut être lui-même propriétaire ou bien il peut gérer pour quelqu'un d'autre ne vivant même pas dans le même ménage ou la même ville. Chercher à savoir quelle est la principale activité menée par les propriétaires non gérants ou bien une autre activité menée par les gérants propriétaires en dehors de l'élevage qu'il pratique dans l'exploitation en question.
- **B8 (Sexe du propriétaire) :** Tout comme pour la B7, notez le sexe du propriétaire.
- **B9 (Age du propriétaire) :** Notez l'âge du propriétaire en années révolues.
- **B10 (Niveau scolaire du propriétaire) :** Notez le niveau d'instruction du propriétaire.
- **C1, C2 et C3 (Animaux de compagnie) :** La série des questions C1, C2 et C3 pour les animaux de compagnie se renseigne exactement comme les B4, B5 et B6. Listez les animaux de compagnie présents dans l'exploitation ainsi que leur effectif. Les codes pour les animaux de compagnie sont consignés à la dernière colonne du tableau. Notez qu'un animal de compagnie est celui utilisé pour un but non économique. Ainsi, un chien ou un chat que l'on élève dans le but de vendre les petits est considéré comme élevage et non animal de compagnie. Notez aussi que les codes des spéculations pour ce tableau sont dans le questionnaire (dernière colonne à droite).

Le dernier tableau permet de faire un récapitulatif des spéculations élevées dans l'exploitation et ensuite de classer l'exploitation et grande exploitation ou exploitation particulière. Ainsi, pour chaque spéculation élevée dans l'exploitation, comptabiliser l'effectif et enregistrer dans la cellule correspondante.

A la fin de cette section, vérifiée que tous les gérants et les spéculations ont été pris en compte.

Exemple : Dans le ménage de Papa Emi sculpteur de bois, au moment de votre passage, il élève 4 chèvres et 18 poulets de chair. Sa première femme Justine, cultivatrice a 2 porcs et 13 cochons d'indes (ces cobayes appartiennent à son fils fonctionnaire (niveau supérieur) et vivant hors du ménage) et 1 chat pour sa compagnie à la maison. Sa deuxième femme Thérèse, cultivatrice a 1 porc et 8 poulets villageois. L'un des jumeaux Souop, élève en 4^{ième} année au lycée technique a 4 lapins, une chienne qu'il croise avec des chiens de race pour la vente des chiots et 3 chiots actuellement. L'autre jumeau Wafo a 3 rats en cage et un chien pour sa compagnie. Papa Emi et ses épouses ont tous le niveau du primaire. Les tableaux seront renseignés comme suit :

Elevage

N°	B0 : Nom du Gérant	B1 : N° d'ordre	B2 : Type de gérance 1=Propriétaire lui-même 2=Propriétaire et quelqu'un d'autre 3= Quelqu'un d'autre	B3 : Lien de parenté du gérant et du chef de l'exploitation 1=CE 2=Conjoint du CE 3=Fils/fille du CE 4=Père/mère du CE 5=Autre parenté 6=Non apparenté	B4 : Nom de la spéculatoin élevée	B5 : Code	B6 : Effectif élevé	B7 : Autre activité menée par le propriétaire	B8 : Sexe du propriétaire 1=Homme 2=Femme	B9 : Age du propriétaire (en année révolue)	B10 : Niveau scolaire du propriétaire ³
1	Papa Emi	_0_ _ _	_1_	_1_	Chèvres	_1_ _ 4_ _ 2_	_ _ _ _ _ _ _ 4_	_1_ _ 1_	_1_	_ _	_1_
2	Papa Emi	_0_ _ _	_1_	_1_	Poulet de chair	_1_ _ 6_ _ 1_	_ _ _ _ _ _ _ 1_ _ 8_	_1_ _ 1_	_1_	_ _	_1_
3	Justine	_0_ _ 2_	_1_	_2_	Porc	_1_ _ 5_ _ 0_	_ _ _ _ _ _ _ 2_	_ _ 1_	_2_	_ _	_1_
4	Justine	_0_ _ 2_	_3_	_2_	Cochon d'inde	_1_ _ 8_ _ 2_	_ _ _ _ _ _ _ 1_ _ 3_	_1_ _ 4_	_1_	_ _	_4_
5	Thérèse	_0_ _ 3_	_1_	_2_	Poulet villageois	_1_ _ 6_ _ 0_	_ _ _ _ _ _ _ 8_	_ _ 1_	_2_	_ _	_1_
6	Thérèse	_0_ _ 3_	_1_	_2_	Porc	_1_ _ 5_ _ 0_	_ _ _ _ _ _ _ 1_	_ _ 1_	_2_	_ _	_1_
7	Souop	_0_ _ 4_	_1_	_3_	Lapin	_1_ _ 8_ _ 5_	_ _ _ _ _ _ _ 4_	_1_ _ 5_	_1_	_ _	_2_
8	Souop	_0_ _ 4_	_1_	_3_	Chien	_1_ _ 9_ _ 1_	_ _ _ _ _ _ _ 4_	_1_ _ 5_	_1_	_ _	_2_
9	Wafo	_0_ _ 5_	_1_	_3_	Rats	_1_ _ 8_ _ 7_	_ _ _ _ _ _ _ 3_	_1_ _ 5_	_1_	_ _	_2_
10		_ _	_	_		_ _ _	_ _ _ _ _ _	_ _	_	_ _	_

Animaux de compagnie

N°	C1 : Nom de l'espèce	C2 : Code	C3 : Effectif	N°	C1 : Nom de l'espèce	C2 : Code	C3 : Effectif	Code espèce
1	Chat	_ _ 2_	_ _ _ 1_	2		_ _	_ _ _	1=Chien 2=Chat 3=Singe 4=Perroquet 5=Pigeon 6=Lapin 7=Autre
2	Chien	_ _ 1_	_ _ _ 1_	4		_ _	_ _ _	

Récapitulatif des effectifs d'animaux dans l'exploitation

Spéculations	Bovin	Camelin	Equin	Ovin	Caprin	Porcin	Poule pondeuse	Poulet de chair	Poulet villageois	Grdes exploit 1=Oui 2=Non	Exploit partcul 1=Oui 2=Non
Effectif total	0	0	0	0	4	3	0	18	8	_2_	_1_

³ Codes B10 : 0= aucun 1=primaire 2=secondaire premier cycle 3= secondaire second cycle 4=supérieur

2.4 REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE COMPLEMENTAIRE

Ce questionnaire sera administré à certaines exploitations après le dénombrement complet dans la ZD (administration de la fiche de dénombrement et des questionnaires de base). Ainsi, après le dénombrement et l'administration du questionnaire de base dans une ZD, l'agent recenseur devra après vérification des questionnaires, remplir les questions liées à l'échantillonnage des exploitations éligibles pour le questionnaire complémentaire. Il s'agit de toutes les grandes exploitations, des exploitations particulières et un échantillon aléatoire des autres exploitations, exclues les ménages possédant **uniquement** les animaux de compagnie.

2.4.1 Eligibilité au questionnaire complémentaire

Le questionnaire complémentaire sera administré systématiquement à toutes les grandes exploitations et toutes les exploitations particulières identifiées dans toutes les ZD ; et puis à un échantillon d'autres exploitations sélectionnées à partir d'un échantillon de ZD. Toutes les structures concernées par le questionnaire complémentaire sont identifiées à partir de la fiche de dénombrement (R14).

2.4.2 Remplissage du questionnaire complémentaire

Après le remplissage de la fiche d'échantillonnage et la sélection des exploitations pour le questionnaire complémentaire, les enquêteurs devront retourner dans ces exploitations pour administrer le questionnaire complémentaire.

Ce questionnaire d'une dizaine de pages comporte environ 15 modules.

Module : Identification

Ce module est similaire à celui des autres questionnaires et la majorité de questions est un report des autres questionnaires.

Module : Caractéristiques de l'exploitation

Ce module collecte quelques informations sur l'exploitation et son promoteur.

CM1 : Cette question permet de savoir si l'on a un ménage dans lequel l'on fait l'élevage ou bien une entreprise qui fait l'élevage.

CM5 : Demandez le mode d'approvisionnement en eau dans l'exploitation en distinguant l'eau utilisée pour la consommation domestique de celle utilisée pour les animaux.

CM6 : Demandez la principale source d'éclairage qu'utilise l'exploitation.

CM8 : Cette question est essentiellement adressée aux exploitations hors ménages (CM1=2). Un employeur ou un travailleur pour compte propre tient une comptabilité formelle lorsqu'il enregistre ses activités dans un système de comptes conforme à un système comptable officiel (OCAM ou OHADA) c'est-à-dire que ce système de compte permet de dégager le bilan et le compte d'exploitation.

Module : Caractéristiques sociodémographiques du ménage

Ce module s'adresse aux ménages exploitant. Il permet de recenser tous les membres du ménage et certaines de leurs caractéristiques sociodémographiques (lien de parenté, statut matrimonial, sexe, âge, niveau scolaire, situation d'activité et la participation à l'activité d'élevage dans le ménage). Après avoir listé tous les membres du ménage à la deuxième colonne du tableau, administrer les questions individu après individu, c'est-à-dire ligne par ligne.

Module : Main d'œuvre et salaire dans les ménages ou exploitations pratiquant l'élevage

Ce module permet de saisir la main d'œuvre et les salaires dans les exploitations en distinguant les travailleurs réguliers des temporaires, les rémunérés des non rémunérés et les femmes des hommes.

La régularité du travail fait ici référence au caractère continu de celui-ci. Un travail continu est un travail que l'on effectue tout au long de l'année sans interruption. A l'opposé, un travail occasionnel est un travail dont la durée d'exercice est moins d'une année ou qui, au cours d'une année connaît des interruptions pour diverses raisons.

Pour la rémunération, elle peut être en espèce ou en nature et elle ne concerne que les employés rémunérés dans l'exploitation. Ainsi, les propriétaires ou gérants des exploitations qui ne sont pas rémunérés ne seront pas pris en compte dans le calcul des salaires. Vous devez prendre certaines informations afin de procéder à ce calcul. Demander à l'enquêté, combien chacun a touché (en argent et en nature) au cours du dernier mois d'activité ; hors avantages (repas, transport, logement, etc.) en nature, prestations sociales, primes exceptionnelles ou prêts, puis le nombre de mois travaillés par ces derniers au cours des 12 derniers mois et multiplier par le montant mensuel pour avoir la rémunération annuelle. Les rémunérations en nature seront converties en termes monétaires. Inscrivez le résultat en milliers de francs CFA.

Module : Pratique d'élevage

Ce module a pour but de recenser toutes les espèces élevées au sein d'une exploitation et quelques caractéristiques liées à l'élevage de chaque espèce.

Lister toutes les espèces animales élevées dans l'exploitation dans la deuxième colonne du tableau et codifier à la troisième colonne (PE0) en utilisant la nomenclature des espèces.

PE2 : L'on peut élever pour la consommation, la vente, etc... Pour chaque espèce recensée dans l'exploitation, demander et inscrire l'objectif. Il y a possibilité de prendre 3 réponses par espèce.

PE3 : Il est question ici de savoir comment ou bien à quel endroit se nourrissent les animaux de l'exploitation : A l'auge signifie qu'un dispositif est bien aménagé comme endroit d'alimentation des animaux tandis que pour le pâturage, les animaux s'alimentent dans la nature (voir les images ci-dessous). Le mode mixte signifie que les deux modes suscités sont utilisés pour l'espèce en question.



PE4 : Il s'agit ici de voir quel type d'alimentation est principalement servi aux animaux.

PE5 : La pratique de l'embouche consiste à prendre des sujets jeunes d'animaux, de les élever (engraisser) pour une revente.

PE6 : La pratique de la sélection en reproduction consiste à réserver certains animaux pour la reproduction.

PE7 : La pratique de l'insémination artificielle consiste à introduire artificiellement la semence du mâle chez la femelle. Ainsi, les animaux ne s'accouplent pas pour se reproduire.

Module : Investissement dans les exploitations

Ce module a pour but de recenser les différents équipements et investissements faits par l'exploitation. L'on parle d'investissement lorsqu'une dépense ou un achat est effectué pour une acquisition d'une durée d'au moins un an. Pour les différentes rubriques, l'on va d'abord chercher à savoir si l'exploitation en dispose ; si oui, depuis quand et quelle est la valeur actuelle de l'équipement en question.

NB : *Certains équipements peuvent être considérés comme investissement pour certaines exploitations (petites exploitations), et comme consommation intermédiaire pour d'autres (grandes exploitations).*

Module : Consommation d'intrants dans les exploitations

Le but de ce module est de collecter les informations sur la consommation intermédiaire dans les exploitations. Il s'agit de dépenses ou achat de biens qui sont entièrement consommés dans le processus de production ou qui sont utilisés pour une durée e moins d'un an. Tout comme pour les investissements, demander pour chaque rubrique si l'exploitation effectue une telle dépense ou achat, si oui évaluer le montant annuel.

Module : Accès au crédit

Ce module s'intéresse au recours et à l'accès au crédit par les exploitations. Les questions AC1, AC2 et AC3 permettent d'évaluer l'accès au crédit au courant des 5 dernières années. AC4 donne les sources de ces crédits et AC5 donne leur utilisation.

NB : L'on s'intéresse ici aux crédits contractés pour l'exploitation et non pour le ménage ou à d'autres fins.

Les autres modules

Plusieurs tableaux sont proposés par spéculation afin d'évaluer pour chaque exploitation, la structure du cheptel par âge et sexe des animaux, l'objectif final de l'élevage de la spéculation, les acquisitions, les ventes, les pertes des animaux, les vaccins et les soins procurés aux bêtes.

Concernant les maladies des animaux et les vaccins, dépendant des spéculations, certaines maladies sont évitables par vaccination et d'autres pas. Vous pourrez dans le cadre du remplissage des questions sur la vaccination, vous servir de ce tableau pour avoir la correspondance entre la maladie et le vaccin au cas où les répondants vous donnent le non du vaccin utilisé.

Maladies et vaccins selon les spéculations

Spéculations	Maladie	Vaccins	Observations
Bovin	Péripneumonie contagieuse bovine	Périvax (T1-44 ou T1-SR)	
	Pasteurellose	Pastovax	
	Charbon bactérien	Anthravax	
	Charbon symptomatique	Symptovax	
	Maladie nodulaire cutanée	Nodulovax	
Ovin et caprin	Peste des petits ruminants	Capripestovax	
	Pasteurellose	Pastovax	
	Clavelée		
Porcins	Rouget	Ruvax	
Equin et asins			
Volaille	Newcastle	Multivax	
	Typhose aviaire		
	Choléra aviaire		
	Bronchite infectieuse	Bioral	
	Newcastle et Gumboro	Gumbopest	
	Newcastle	Avinew, imopest	
	Choléra aviaire	Gallimune choléra	
	Newcastle, Bronchite infectieuse, syndrome de chute de ponte	Gallimune 407 ND+IB+EDS	
	Newcastle, Bronchite infectieuse, syndrome de chute de ponte, Rhinotrachéite	Gallimune 407 ND+IB+EDS+ART	
	Maladie de Marek	Cryomarex rispens	
	Maladie de Marek	Cryomarex Rispens + HVT	
	Gumboro	Gallivac IBD	
	Coryza infectieuse des volailles	Haemovax	

CHAPITRE III : NOMENCLATURES

Les différentes nomenclatures ont été élaborées principalement en vue de faciliter l'organisation de la collecte des données. Leur finalité pour le recensement est essentiellement de permettre une bonne description de l'activité et des produits d'élevage et d'aquaculture au Cameroun. Le présent document comprend les nomenclatures d'activités et de produits d'élevage, des circonscriptions administratives, enfin des zones d'enquête retenues dans le cadre de cette phase.

3.1- Activités et produits d'élevage

NOMENCLATURES DES ACTIVITES ET PRODUITS D'ELEVAGE ET D'AQUACULTURE

Les nomenclatures présentées ici résultent d'une synthèse réalisée à partir :

- de la Classification Internationale Type par Industrie (CITI4) ;
- de la Nomenclature des Activités des Etats Membres d'Afristat (NAEMA) et de la Nomenclature des Produits des Etats Membres d'Afristat (NOPEMA) produit par l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT)
- et du document de méthodologie de la FAO sur les recensements de l'agriculture et de l'élevage.

1. Les nomenclatures d'activité :

Dans le cadre du LAGC, on distinguera deux grands groupes d'activités (niveau 1 de la nomenclature):

- les activités d'élevage
- les activités d'aquaculture.

1.1. Les activités d'élevage

On classe ici l'élevage d'animaux et la sélection de tous les animaux à l'exception des animaux aquatiques. Cependant les activités telles que : le dressage d'animaux de compagnie, les *services auxiliaires de la zootechnie tels que la monte, l'hébergement et soins des animaux, la production de cuirs et de peaux provenant des abattoirs sont exclues des activités d'élevage (Voir CITI 4). Le dressage d'animaux est considéré comme « autres services personnel non classé ailleurs ; la production de cuirs et de peau quant à elle est classée comme une activité de chasse et activités annexes.*

Les principales activités sont (niveau 2 de la nomenclature) :

- i. Élevage de bovins et de buffles
- ii. Élevage de chevaux et autres équidés
- iii. Élevage de chameaux et autres camélidés
- iv. Élevage d'ovins et de caprins
- v. Élevage de porcins
- vi. Élevage de volailles
- vii. Apiculture
- viii. Elevage Non conventionnel
- ix. Elevage d'animaux de compagnie
- x. Élevage d'autres animaux

1.2. Les activités d'aquaculture

Ces activités concernent l'élevage et la récolte d'espèces aquatiques (poissons, mollusques, crustacés, plantes, crocodiles, alligators et amphibiens) au moyen de techniques visant à accroître la production des espèces en question au-delà des capacités naturelles de l'environnement (par exemple : peuplement, alimentation et protection contre les prédateurs).

Cet élevage concerne aussi le développement des sujets jusqu'à l'âge adulte dans des conditions de captivité. En outre, l'aquaculture est également l'affaire d'individus, d'entreprises ou d'administrations publiques, propriétaires des animaux et organismes aquatiques concernés et qui en tirent profit jusqu'au moment de la récolte.

Dans le cadre du LAGC, on distinguera :

1. La pisciculture et aquaculture (sauf élevage de grenouille)
2. Elevage des grenouilles

1.3. Activité de cultures et d'élevage associés.

On regroupe ici les activités dont la production couvre les produits végétaux et les produits animaux sans spécialisation significative de la production. Les productions des unités exerçant dans cette branche d'activités seront codifiées suivants les produits de l'élevage (ou de l'agriculture) existant déjà.

Tableau 1 : Liste des activités d'élevage et d'aquaculture

Niv 1	Niv 2	Intitulé activité	Présentation activité
1		Activités d'élevage	Regroupe toute les activités d'élevage sauf aquaculture
1	1	Élevage de bovins et de buffles	Elevage et la sélection de bovins et de buffles, la production de lait cru de vache et de bufflesse, la production de sperme de taureau
1	2	Élevage de chevaux et autres équidés	Elevage et la sélection de chevaux (y compris les chevaux de course, les ânes, mulets ou bardots). Cependant l'exploitation des écuries de courses et des écoles d'équitation ne sont pas classés ici, mais sont considérés comme activités sportives, récréatives et de loisirs
1	3	Élevage de chameaux et autres camélidés	Elevage et la sélection de chameaux (dromadaires) et autres camélidés
1	4	Élevage d'ovins et de caprins	Elevage et sélection d'ovins et de caprins, production de lait de chèvre cru, production de laine vierge
1	5	Élevage de porcins	Elevage et sélection des porcins (porcs)
1	6	Élevage de volailles	Elevage et sélection de volailles (poules et coqs, canards, oies, dindes), production d'œufs
	7	Apiculture	Apiculture et production de miel et de cire d'abeilles
	8	Elevage Non conventionnel	Elevage de lapins, de rats, d'escargot, cobayes, cailles (sauf grenouilles)
	9	Elevage d'animaux de compagnie	Elevage et sélection d'animaux de compagnie (à l'exception des poissons) : Chient, chat, perroquets, etc
1	10	Élevage d'autres animaux	Elevage et la sélection d'animaux semi-domestiqués ou autres animaux vivants :

	11	Culture et Elevage d'animaux associé	Il s'agit de l'association de culture et d'élevage sans qu'il y ait production spécialisée dans l'un ou l'autre domaine. La taille de l'exploitation n'est pas un facteur déterminant. Si dans une unité donnée, l'une des activités soit de la culture, soit de l'élevage représente 66 % ou plus des marges brutes courantes, l'activité mixte ne doit pas être rangée dans la présente classe, mais figurer soit dans la culture, soit dans l'élevage.
	12	Activités de soutien à l'élevage	Il s'agit : <ul style="list-style-type: none"> - activités visant à promouvoir la propagation, la croissance et le rendement des animaux. services de contrôle des troupeaux, services de déplacement sur drailles, service de louage des animaux de ferme - chaponnage de la volaille, nettoyage des cages à poules, etc. - activités liées à l'insémination artificielle. - services de monte - tonte de moutons - hébergement et soins des animaux de ferme
2		Aquaculture	
	1	Elevage de grenouille	
	2	Pisciculture et aquaculture (sauf élevage de grenouille)	

2. Nomenclature des Activités et des Produits

Pour bien codifier une activité, il est important de décrire précisément ce que fait l'unité de production et les principaux produits et/ou services qui découlent de son activité.

Code activité	Activités	Code Produits	Produits	Observations
I	Activités d'élevage	1	Produits de l'élevage	
11	Elevage des bovins	11	Produits de l'élevage de bovins	
		111	Bovins sur pied	<i>Y compris les buffles</i>
		112	Lait de vache, brut	
12		12	Produits de l'élevage de chevaux et autres équidés	
		121	Chevaux sur pied	
		122	Anes	
			Autres équidés	
		123	Autres produits de l'élevage d'équidés	Zèbres et autres
13	Élevage de camélidés	13	Produits de l'élevage de camélidés	
		131	Camélidés sur pied	
		132	Lait de chamelle	
14	Élevage d'ovins et de caprins	14	Produits de l'élevage d'ovins et de caprins	
		141	Mouton (ovins sur pieds)	
		142	Chèvre (caprins sur pied)	
		143	Lait de chèvre brut	
		144	Laine et poils bruts	
15	Élevage de porcins	15	Produits de l'élevage des porcins	
		150	Porcins sur pied	

16	<i>Élevage de volailles</i>	16	Produits de l'élevage de volailles	
		160	Poulet villageois	
		161	Poulet de chair	
		162	Poulet pondeuse	
		163	Canard	
		164	Oies	
		165	Dindes	
		166	Pintades	
		167	Pigeons	
		168	Autres volailles	
		169	Œufs	
17	<i>Apiculture</i>	17	Produits de l'apiculture	
		171	Miel	
		172	Cire d'abeille	
		173	Autres produits de l'apiculture (Ruches,...)	
18	Elevage non conventionnel (sauf ranaculture)	18	Produits de l'élevage non conventionnel	
		181	Aulacodes (hérissons)	
		182	Cobayes	
		183	Cailles	
		184	Escargots	
		185	Lapins	
		186	Escargot	
		187	Rats	
		188	Autres produits	Œufs de cailles,
19	Elevage d'animaux de compagnie (à l'exception des poissons)	19	Produits de l'élevage d'animaux de compagnie (exception des poissons).	
		191	Chien	
		192	Chat	
		193	Perroquet et autres oiseaux	
		194	Autres animaux de compagnie	
110	<i>Culture et élevage associés</i>			Les productions des unités exerçant dans cette branche d'activités seront codifiées suivants les produits de l'élevage (ou de l'agriculture) existant déjà
111	<i>Activités de soutien à la culture et à l'élevage</i>	111	Services de soutien à la culture et à l'élevage	
		1111	Services de soutien à la culture	
		1112	Services de soutien à l'élevage	
2	Pisciculture, aquaculture	2	Produits, de la pisciculture et de l'aquaculture	
21	<i>Elevage des grenouilles</i>	21	<i>Produits de l'élevage des grenouilles</i>	
		211	Grenouilles	
22	<i>Pisciculture et aquaculture</i>	22	Autres produits de l'aquaculture	
		221	Poissons	
		222	Crustacés et mollusques	
		223	Autres produits de la pêche, de la pisciculture ou de l'aquaculture	

3.2- Zones d'enquête et Nomenclature des circonscriptions administratives

Région	Code région	Département	Code département	Arrondissement	Code arrondissement	N° RGPH ZD	Nombre de ménages RGPH	Milieu de résidence
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	1	148	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	2	215	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	3	189	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	4	142	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	5	176	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	700	194	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	701	429	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	702	168	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	703	156	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	704	163	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	705	199	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	706	188	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	707	45	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	708	169	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	709	164	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	710	136	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	711	127	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	712	109	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	713	140	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	714	199	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	715	106	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	716	121	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	717	124	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	718	156	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	719	221	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	720	217	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	721	165	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	722	165	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	723	171	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	724	132	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	725	87	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	726	181	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	727	231	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	728	147	3
Adamaoua	1	VINA	5	BELEL	14	729	97	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	1	63	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	10	35	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	11	126	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	12	237	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	13	166	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	14	283	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	15	297	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	16	378	1

Région	Code région	Département	Code département	Arrondissement	Code arrondissement	N° RGPH ZD	Nombre de ménages RGPH	Milieu de résidence
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	17	334	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	18	455	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	19	46	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	2	105	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	20	112	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	21	183	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	22	108	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	23	169	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	24	200	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	25	210	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	26	164	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	27	261	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	28	76	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	29	143	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	3	159	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	30	93	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	31	71	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	32	114	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	33	126	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	34	63	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	35	110	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	36	184	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	37	197	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	38	114	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	39	57	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	4	425	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	40	25	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	41	115	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	42	122	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	43	50	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	44	470	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	45	289	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	46	104	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	47	131	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	48	151	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	49	254	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	5	182	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	50	101	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	51	284	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	52	303	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	53	137	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	54	193	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	55	98	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	56	108	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	57	129	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	58	85	1

Région	Code région	Département	Code département	Arrondissement	Code arrondissement	N° RGPH ZD	Nombre de ménages RGPH	Milieu de résidence
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	59	142	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	6	153	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	60	119	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	61	143	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	62	146	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	63	136	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	64	102	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	65	77	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	66	46	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	67	127	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	68	218	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	69	141	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	7	188	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	70	178	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	71	103	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	72	70	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	73	293	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	74	257	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	75	260	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	76	306	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	77	243	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	78	148	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	79	99	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	8	362	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	80	231	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	81	142	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	82	224	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	83	50	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	84	86	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	85	31	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	86	94	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	87	266	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	88	163	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	89	57	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	9	47	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	90	133	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	91	227	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	92	146	1
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	700	181	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	701	206	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	702	111	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	703	336	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	704	93	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	705	134	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	706	178	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	707	322	3

Région	Code région	Département	Code département	Arrondissement	Code arrondissement	N° RGPH ZD	Nombre de ménages RGPH	Milieu de résidence
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	708	275	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	709	198	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	710	445	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	711	234	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	712	453	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	713	186	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	714	363	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	715	323	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	716	255	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	717	293	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	718	139	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	719	97	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	720	146	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	721	144	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	722	239	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	723	280	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	724	204	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	725	292	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	726	242	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	727	103	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	728	253	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	729	218	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	730	174	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	731	338	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	732	224	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	733	155	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	734	342	3
Nord-Ouest	7	BUI	34	KUMBO	227	735	220	3
Adamaoua	1	VINA	5	MBE	16	1	146	3
Adamaoua	1	VINA	5	MBE	16	2	131	3
Adamaoua	1	VINA	5	MBE	16	3	151	3
Adamaoua	1	VINA	5	MBE	16	4	98	3
Adamaoua	1	VINA	5	MBE	16	700	197	3
Adamaoua	1	VINA	5	MBE	16	701	145	3
Adamaoua	1	VINA	5	MBE	16	702	193	3
Adamaoua	1	VINA	5	MBE	16	703	137	3
Adamaoua	1	VINA	5	MBE	16	704	160	3
Adamaoua	1	VINA	5	MBE	16	705	121	3
Adamaoua	1	VINA	5	MBE	16	706	104	3
Adamaoua	1	VINA	5	MBE	16	707	103	3
Adamaoua	1	VINA	5	MBE	16	708	130	3
Adamaoua	1	VINA	5	MBE	16	709	235	3
Adamaoua	1	VINA	5	MBE	16	710	229	3
Adamaoua	1	VINA	5	MBE	16	711	199	3
Adamaoua	1	VINA	5	MBE	16	712	252	3
Adamaoua	1	VINA	5	MBE	16	713	53	3

Région	Code région	Département	Code département	Arrondissement	Code arrondissement	N° RGPH ZD	Nombre de ménages RGPH	Milieu de résidence
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	1	126	2
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	10	279	2
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	11	138	2
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	12	155	2
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	13	133	2
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	14	309	2
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	15	176	2
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	16	88	2
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	17	89	2
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	18	152	2
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	19	131	2
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	2	309	2
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	20	287	2
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	21	120	2
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	22	109	2
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	23	175	2
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	24	130	2
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	3	291	2
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	4	231	2
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	5	138	2
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	6	173	2
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	7	169	2
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	8	536	2
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	9	261	2
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	700	44	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	701	172	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	702	172	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	703	85	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	704	164	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	705	193	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	706	72	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	707	118	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	708	74	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	709	59	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	710	103	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	711	97	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	712	113	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	713	256	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	714	241	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	715	121	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	716	137	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	717	43	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	718	106	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	719	57	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	720	84	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	721	122	3

Région	Code région	Département	Code département	Arrondissement	Code arrondissement	N° RGPH ZD	Nombre de ménages RGPH	Milieu de résidence
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	722	121	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	723	81	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	724	105	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	725	45	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	726	41	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	727	80	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	728	97	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	729	77	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	730	83	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	731	17	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	732	64	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	733	48	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	734	105	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	735	171	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	736	153	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	737	108	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	738	172	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	739	270	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	740	175	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	741	195	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	742	252	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	743	186	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	744	157	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	745	75	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	746	45	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	747	63	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	748	83	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	749	264	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	750	116	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	751	117	3
Nord-Ouest	7	NGO KETUNDJIA	40	NDOP	259	752	79	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	1	82	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	10	273	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	11	277	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	2	49	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	3	41	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	4	115	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	5	93	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	6	261	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	7	136	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	700	110	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	701	136	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	702	102	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	703	338	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	704	255	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	705	151	3

Région	Code région	Département	Code département	Arrondissement	Code arrondissement	N° RGPH ZD	Nombre de ménages RGPH	Milieu de résidence
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	706	134	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	707	82	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	708	116	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	709	107	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	710	215	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	711	356	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	712	150	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	713	281	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	714	78	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	715	154	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	716	240	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	717	115	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	718	213	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	719	139	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	720	82	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	721	118	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	722	89	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	723	88	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	724	58	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	725	83	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	726	50	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	727	153	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	728	113	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	729	106	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	730	218	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	731	81	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	732	127	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	733	145	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	734	115	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	735	124	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	736	152	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	737	252	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	738	140	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	739	68	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	740	147	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	741	116	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	742	90	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	743	96	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	744	50	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	745	74	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	746	82	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	747	118	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	748	88	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	749	68	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	750	107	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	751	170	3

Région	Code région	Département	Code département	Arrondissement	Code arrondissement	N° RGPH ZD	Nombre de ménages RGPH	Milieu de résidence
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	752	232	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	753	122	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	754	116	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	755	86	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	756	88	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	757	129	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	758	140	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	759	68	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	760	82	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	761	77	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	762	97	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	763	126	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	764	71	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	765	29	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	766	20	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	767	71	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	768	86	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	769	83	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	770	41	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	771	25	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	772	72	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	773	112	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	774	81	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	775	37	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	776	99	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	777	90	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	778	54	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	779	106	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	780	57	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	781	100	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	782	113	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	783	31	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	784	84	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	785	24	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	786	56	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	787	61	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	788	55	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	789	43	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	790	48	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	791	73	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	8	123	3
Nord-Ouest	7	MEZAM	38	SANTA	250	9	194	3